



2021

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



Madon  
leurthe

ETABLISSEMENT  
PUBLIC TERRITORIAL  
DE BASSIN



## LE MOT DU PRÉSIDENT



2021 constitue une année charnière pour l'établissement. Elle a en effet permis de valider le programme d'actions sur la Meurthe et d'entrer dans la phase opérationnelle sur le Madon.

Les dernières élections locales ont généré un important renouvellement parmi les élus. Aussi, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles, nous avons mené de nombreuses réunions d'information et de concertation, ceci plus particulièrement sur les territoires concernés par des aménagements. Ces réunions, riches en participations et en propositions, ont permis de présenter les projets aux élus, aux acteurs socio-économiques, et à la population. Les débats ont nourri la réflexion et initié une véritable co-construction des projets.

Ainsi, grâce à cette mobilisation, le programme d'aménagements de protection contre les inondations du Madon est entré dans sa phase opérationnelle avec la validation de l'avant-projet de travaux et la constitution du dossier réglementaire. Sur le bassin versant de la Meurthe, le comité de pilotage du 06 décembre a validé à l'unanimité le programme d'actions et marque le point de départ du programme OBJECTIF Meurthe.

La protection des biens et des personnes passe par les aménagements inscrits dans nos programmes d'actions mais ils doivent être complétés par des actions de réduction de la vulnérabilité à l'échelle de chaque habitation. C'est pourquoi, l'EPTB propose à destination des particuliers des diagnostics gratuits des habitations ayant déjà subi des inondations ou situées en zone inondable.

La crise sanitaire avait considérablement ralenti les projets en matière de Gestion des Milieux Aquatiques, ceux-ci nécessitant une forte présence sur le terrain. La démarche a pu être relancée en 2021 et c'est ainsi que le programme de travaux de restauration du Val d'Arol a pu être validé et que les inventaires de zones humides ont pu être finalisés sur environ 70% du territoire dont l'EPTB à la charge.

Pour conclure, je tiens à remercier tout particulièrement l'équipe de l'EPTB et mes collègues élus, qui ont su s'adapter une année supplémentaire, aux conditions de travail rendues difficiles par la pandémie de COVID afin de poursuivre l'action publique au combien nécessaire de notre établissement.

Bertrand KLING  
Président de l'EPTB Meurthe-Madon





# SOMMAIRE



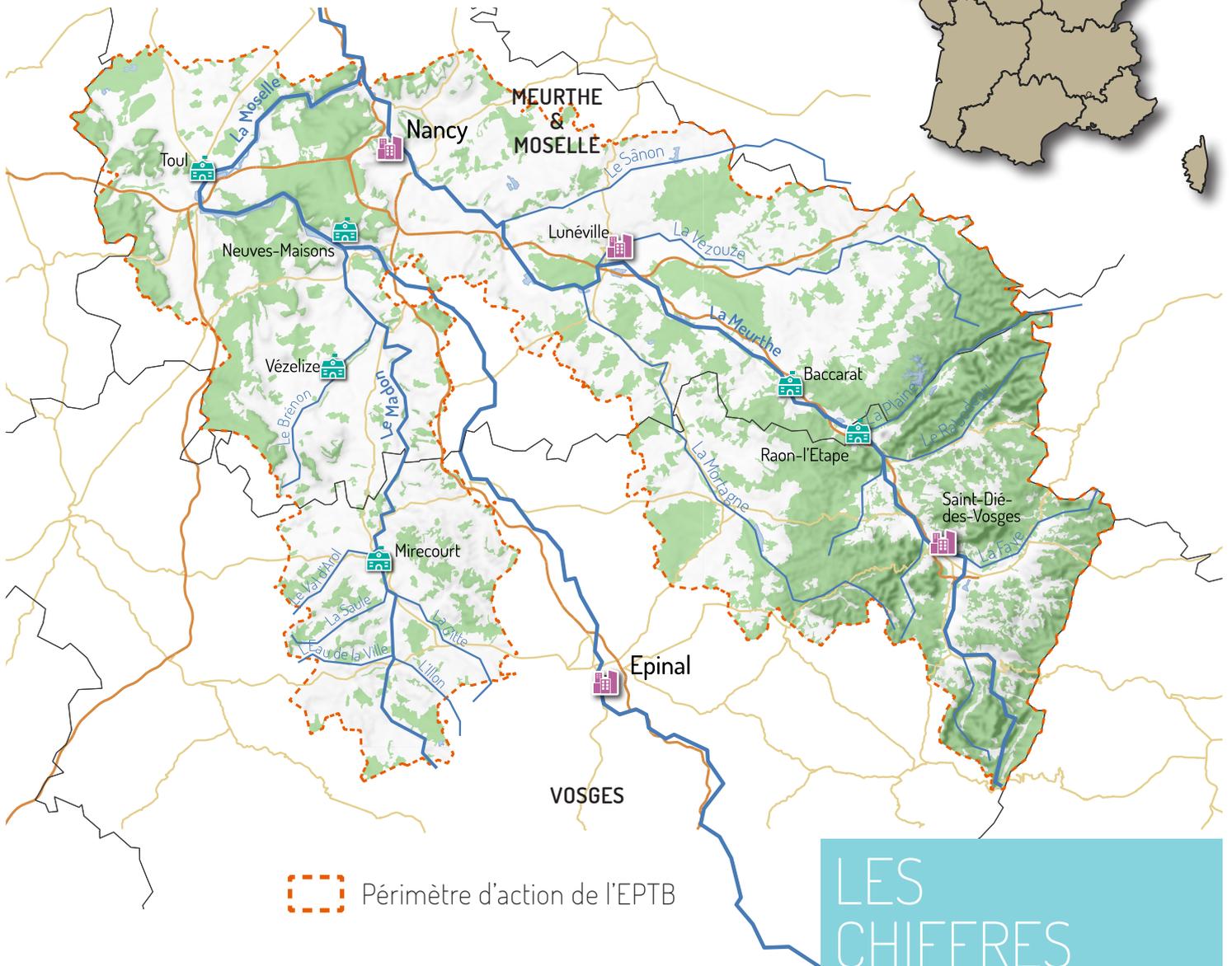
L'EPTB Meurthe Madon .....	4
Prévention des inondations .....	5
Gestion des milieux aquatiques. ....	10
Ouvrages et systèmes d'endiguement .....	13
La vie de l'EPTB .....	15
Les éléments financiers .....	18

Couple de sternes © M. Grosjean

**Photo de couverture :**  
Inondations du Madon le 15 juillet 2021 à Ceintrey - © Nicolas Dohr



# L'EPTB MEURTHE MADON, TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU



 Périmètre d'action de l'EPTB

## Le périmètre d'action

Il correspond aux bassins versants de la Meurthe, du Madon, et de la Moselle (entre ses confluences avec le Madon et la Meurthe).

## Les missions

- Coordination et mise en oeuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation
- Préservation des milieux naturels aquatiques
- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Préparation à la gestion de crise
- Animation et sensibilisation en faveur de la gestion de la ressource en eau

## LES CHIFFRES CLÉS

 **503** communes

 **21** intercommunalités

 **591 000** habitants

 **3 138** km de cours d'eau

1

# Bassin versant du Madon





# PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

## Programme de travaux Début de la phase opérationnelle

Les études préliminaires et la concertation achevée au début de l'année ont mis en évidence une forme de bassin versant propice à l'occurrence de crues relativement rapides et concentrées. Les enjeux inondables sont répartis dans toute la vallée.

Seule une zone de ralentissement dynamique de crues (ZRDC) permet à la fois :

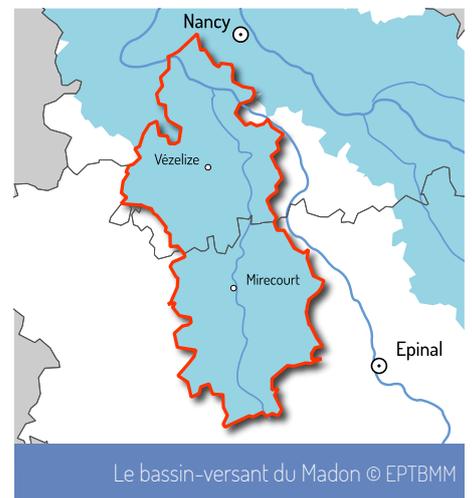
- de stocker le volume d'eau nécessaire (de l'ordre de 0,5 à 1 millions de m<sup>3</sup>) à une réduction des aléas pour une crue centennale (1 chance sur 100 de se produire chaque année),
- de déphaser les ondes de crue de la Gitte et du Madon.

Sur ce bassin versant, le risque inondation ne peut être traité de façon optimale et durable qu'en redonnant au cours d'eau ses fonctionnalités naturelles.

Cinq scénarios d'aménagement, pour des niveaux de crues croissants ont été étudiés au regard de leur bilan coûts / bénéfiques.

Le scénario retenu, le plus efficient, offre une protection contre des inondations centennales. Il est accompagné de mesures de renaturation du cours d'eau. Il a été validé en comité de pilotage le 21 juin 2021.

D'amont en aval, le programme retenu est le suivant :



Le bassin-versant du Madon © EPTBMM

- Retour du Madon dans son lit naturel sur la partie amont de la commune de Lerrain,
- Construction d'une ZRDC et restauration écologique de l'affluent en rive gauche du Madon,
- Création d'un chenal de crue et d'un système d'endiguement à Mirecourt,
- Création d'un système d'endiguement à Haroué.
- Aménagement d'un seuil à Ceintrey-Voinémont.



## AVENANT AU PAPI

La concertation a considérablement modifié les actions prévues au PAPI (programme d'aménagement de protection contre les inondations) initial, même si les objectifs et les enveloppes financières restent stables. C'est pourquoi, une demande d'avenant auprès des signataires du document (Etat, Région, Agence de l'Eau) doit être élaborée. Elle a été validée par le comité de pilotage qui s'est tenu le 20 octobre.

## Démarches foncières et réglementaires

Les négociations avec les propriétaires et exploitants se poursuivent et l'étude d'indemnisation agricole a été lancée en fin d'année. Une convention avec la SAFER Grand Est a été signée afin d'accompagner l'EPTB dans ces démarches d'acquisition foncière et de mise en oeuvre des mesures compensatoires.

La réalisation du projet nécessite de constituer un dossier réglementaire dit "d'autorisation environnementale".

Le document, dont la rédaction a été confiée au maître d'oeuvre du projet, Artelia, a été déposé auprès des services de l'Etat en juillet. Ce sont plus de 3 000 pages qui abordent les aspects environnementaux (biodiversité, risques, étude d'impact...), hydrauliques, et fonciers sur lesquels l'Etat doit vérifier la conformité juridique.

Enfin, les premières visites de terrain avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) ont permis d'identifier les accès et les éventuelles difficultés pour la réalisation du diagnostic archéologique préventif obligatoire avant les travaux.



Annexe piscicole de Ceintrey - Fin des travaux  
© EPTBMM - H. Hissler

## PARTENARIAT AVEC LES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE

### Annexe piscicole créée à Ceintrey

En octobre, l'entreprise Loisy TP, missionnée par la fédération de pêche de Meurthe-et-Moselle a restauré l'annexe hydraulique de la Grande Prêle à Ceintrey (54).

Les travaux ont consisté à réaliser des coupes d'arbres et du terrassement de

sorte à recréer une zone inondée en hiver, permettant aux espèces piscicoles de s'y reproduire.

Dans le cadre d'un partenariat avec notre établissement, les Fédérations de pêche de Meurthe-et-Moselle et des Vosges se sont engagées pour créer ou restaurer 12 annexes hydrauliques sur 6 ans, soit une annexe par an et par département.

## AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE

### Etude hydraulique sur le bassin versant du Viterne

Le risque inondation dans la vallée du Madon a été largement décrit. Néanmoins, la connaissance du risque sur les affluents reste très limitée et nécessite la réalisation d'études hydrauliques complémentaires.

Suite aux pluies de février 1997, plusieurs pavillons situés dans les communes de Maizières et Bainville-sur-Madon ont été inondés par le Viterne, conduisant à la construction d'une digue de rétention en amont de la commune de Maizières. Cependant, en 2012, des épisodes pluvieux de forte intensité, ont inondé à nouveau

ces habitations. Selon les riverains, les crues étaient principalement causées par les apports du ruisseau du Rouau, un des affluents du Viterne.

L'étude, réalisée par un stagiaire de l'EPTB préparant un master Eaux de surface, Ressources, Gestion et Aménagement de l'université de Lorraine a permis de mieux comprendre le fonctionnement de ce bassin versant et de la digue de rétention. Elle aboutit à des propositions d'aménagement permettant de limiter l'impact des inondations, d'autres concernant l'ouvrage, dont l'état est dégradé mais aussi des opérations fondées sur la nature comme la plantation de haies à des endroits stratégiques ou de la remise en herbe.



Crue centennale modélisée du Viterne à Bainville sur Madon (54) - © EPTBMM



Le Madon à Mirecourt © EPTBMM - M. Grosjean

# 2

## Bassin versant de la Meurthe





# BASSIN DE LA MEURTHE

## Objectif Meurthe : un projet global validé en fin d'année



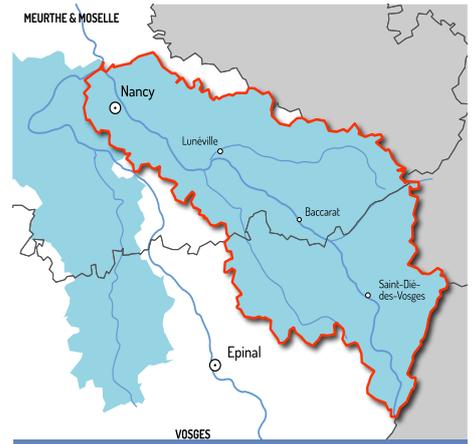
Afin de réduire l'impact des inondations sur le territoire, un vaste programme d'actions, Objectif Meurthe, a été défini sur le bassin versant de la Meurthe. Il comprend :

- un volet d'études et de suivi des cours d'eau pour mieux anticiper le risque inondation,
- un volet de sensibilisation au risque et à la gestion de crise pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens,
- un volet de travaux d'aménage-

ments de protection contre les crues et de restauration écologique des cours d'eau pour limiter le risque inondation.

Compte tenu du montant important de travaux, estimé à 61 M€ HT, l'EPTB Meurthe Madon a décidé de répartir l'ensemble des travaux en 2 programmes successifs. Le premier, d'un montant d'environ 45 M€ HT se déroulera a priori de 2025 à 2030, et le second, d'un montant d'environ 16 M€ HT de 2031 à 2036.

Le comité de pilotage du 06 décembre a permis de valider l'ensemble du programme. La réunion a également permis de valider la programmation : le premier programme comprendra la mise en œuvre de 4 Zones de Ralentissement Dynamique de Crues (ZRDC), complétées par des protections localisées sur les communes les plus vulnérables au risque d'inondation. Cela concerne en particulier le secteur de Rambervillers, en lien avec la requalification du site de **l'ancienne papeterie\***.



Le bassin-versant de la Meurthe © EPTBMM

## La concertation autour du projet

Sollicité par les nouveaux élus locaux sur les aménagements validés fin 2019, l'EPTB a organisé une vaste campagne de concertation auprès des communes et intercommunalités concernées. Des visites de terrain se sont tenues sur les sites désignés pour accueillir des Zones de Ralentissement Dynamique des Crues (ZRDC).

Afin de rassurer les élus et les habitants les plus réticents à la mise en place de ZRDC, l'EPTB a missionné un géomètre pour effectuer un lever des seuils de porte et fonds de jardin. La mission a pu confirmer que les ouvrages n'aurait pas d'incidences sur les habitations.

En parallèle, l'ensemble des agriculteurs concernés par les différents projets ont été rencontrés au moins une fois. Malgré les conditions difficiles liées à la crise sanitaire, la démarche de concertation a permis d'aboutir à la validation globale du programme en fin d'année.



Présentation en commission © EPTBMM - O. Caquel



1er programme de travaux - © EPTBMM

## Etude de faisabilité hydromorphologique

En parallèle du projet d'ouvrages de protection contre les crues, l'EPTB a confié au bureau d'études Artelia la conduite d'une étude de faisabilité de restauration écologique sur des secteurs identifiés comme prioritaires à l'échelle du bassin versant de la Meurthe.

L'étude doit proposer des aménagements pour permettre au cours d'eau de retrouver un espace de divagation plus naturel, d'anticiper les érosions de berge et de préserver la biodiversité des cours d'eau.

Des rencontres ont eu lieu en 2021 avec les 6 intercommunalités concernées, sur la base d'esquisses d'aménagement, ce qui a permis

de recueillir leurs remarques et avis. Certaines propositions d'aménagement ont nécessité des réunions et des compléments d'études pour parfaire leur acceptation par les acteurs locaux.

Sur ces bases, le bureau d'études a finalisé son étude en affinant la faisabilité des aménagements, une estimation du coût des travaux, et une priorisation.



Secteur de Damelevières - ouvrage impactant la continuité écologique © EPTBMM

### \* ZOOM SUR LA PAPETERIE MATUSSIÈRE ET FOREST

Suite à la fermeture en 2004 de la papeterie Matussièrre et Forest, le site industriel de 23 ha est rapidement devenu une zone dangereuse et dégradée au cœur de la ville de Rambervillers. L'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), compétent pour mener des opérations de reconversion de friches industrielles, a étudié les différentes possibilités de requalification du site.

Les crues de 2006 ont par ailleurs révélé que le site avait un impact négatif sur les inondations dans les rues de la ville. Il a donc été intégré dès 2013 dans les études hydrauliques menées par l'EPTB Meurthe Madon. Ces études ont démontré l'importance de rendre à la rivière un écoulement naturel

et de retrouver un champ d'expansion de crue sur le site, naturellement situé en zone inondable.

Forts de ses constats partagés et sous l'impulsion des services de l'Etat, la communauté de communes, la commune, l'EPFGE et l'EPTB Meurthe Madon ont travaillé conjointement tout au long de l'année à la rédaction d'un projet ambitieux de valorisation de ce site particulièrement dégradé. Cela s'est traduit par une convention qui définit le rôle de chacun :

- L'EPFGE assure le démantèlement des infrastructures du site et sa dépollution,
- l'EPTB assure la renaturation du cours d'eau, aujourd'hui canalisé, et dimensionne un champ d'expansion des crues,
- la communauté de communes assure la requalification écologique du site en un espace de nature en ville.



La friche de la papeterie © EPTBMM - A. Hoerd / Artelia



Prairie humide en bord de Meurthe à Azerailles  
© EPTBMM - M. Grosjean

# 3

## Gestion des milieux aquatiques





## Les affluents en rive gauche du Madon

Les communautés de communes Mirecourt Dompain, Terre d'eau et Vosges côté Sud Ouest ont confié la compétence "gestion des milieux aquatiques" à l'EPTB Meurthe Madon. C'est dans ce cadre que l'EPTB a confié à la chambre d'agriculture des Vosges la maîtrise d'œuvre pour concevoir un programme de travaux sur la base d'une enveloppe prévisionnelle globale de 1,3 M€ HT.

Après une phase de concertation avec les élus locaux et les propriétaires concernés par l'aménagement d'ouvrages, un programme de travaux a pu être validé en 2021 sur le Val d'Arol. Sur des secteurs identifiés, le projet prévoit des travaux spécifiques :

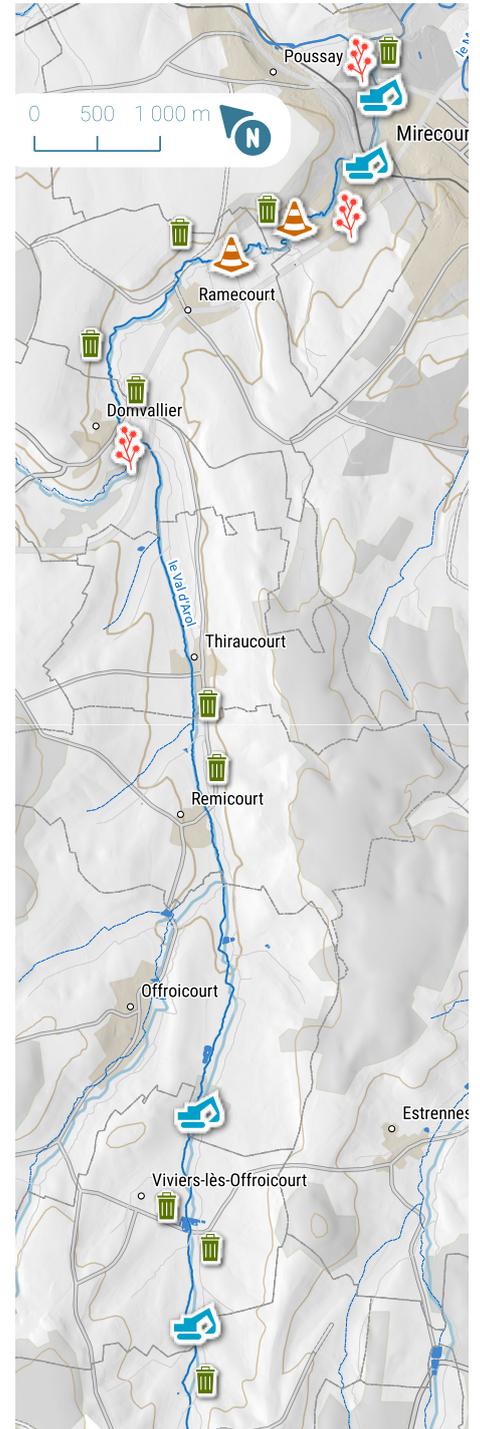
- **intervention sur les ouvrages d'art** visant principalement à supprimer d'anciens seuils devenus obsolètes et des ruines d'anciens ouvrages pour restaurer la circulation des espèces,
- **réhabilitation de berges**, par du terrassement sur les zones les

plus abîmées par le piétinement du bétail,

- **enlèvement des déchets** en tout genre (bidons, métaux, dépôts de gravats ...)
- **lutte contre les espèces végétales invasives** telles que Renouée du Japon ou Balsamine de l'Himalaya qui envahissent les berges des cours d'eau.

En accompagnement du projet, des travaux d'entretien courant seront réalisés sur le linéaire du cours d'eau concerné :

- l'entretien de la végétation des berges (élagage, recépage, coupe sélective...),
- le retrait sélectif des embâcles qui génèrent un désordre hydraulique (débordements, dépôts excessifs, érosions...),
- la plantation de ripsylve (formation boisée qui longe le cours d'eau) lorsque celle-ci est absente ou en mauvais état sanitaire. Elle est souvent accompagnée de mesures visant à protéger les plants et les berges du bétail (pose de clôtures, passages à gués, abreuvoirs...).



Programme des travaux du Val d'Arol  
© EPTBMM

## CHIFFRES CLÉS

Lors du diagnostic, les problématiques suivantes ont été identifiées sur le Val d'Arol :

**7 826m** de cours d'eau rectilignes issus de curages ou recalibrages passés

**1 300m** de berges dégradées

**3** ouvrages ne permettant pas le franchissement piscicole ou le transit sédimentaire

**8 206 m** de berge en déficit de végétation

**9 635 m** de berges pâturées sans clôtures

## Le Madon

Artelia, le maître d'œuvre du projet de renaturation du Madon recruté en 2020 a complété l'avant-projet, qui définit les actions et estime leur coût financier, par des inventaires faune-flore, des prestations topographiques et géotechniques et un travail de concertation pour sensibiliser le plus de riverains possibles aux enjeux

de remise en état de la rivière. Ainsi des réunions ont été organisées au printemps dans chaque communauté de communes pour présenter dans le détail les aménagements prévus et recueillir l'avis des maires des communes concernées. En juillet, le maître d'œuvre a rencontré les propriétaires de six ouvrages nécessitant des aménagements à vocation écologique.

-  Intervention sur les ouvrages d'art
-  Réhabilitation de berges
-  Enlèvement de déchets
-  Lutte contre les espèces invasives

Entre Battexey (88) et Xirocourt (54), le Madon a naturellement provoqué la rupture de deux anciens seuils. Bien que bénéfique à la circulation des espèces, cette rupture concentre les écoulements contre la berge qui s'effondre rapidement.

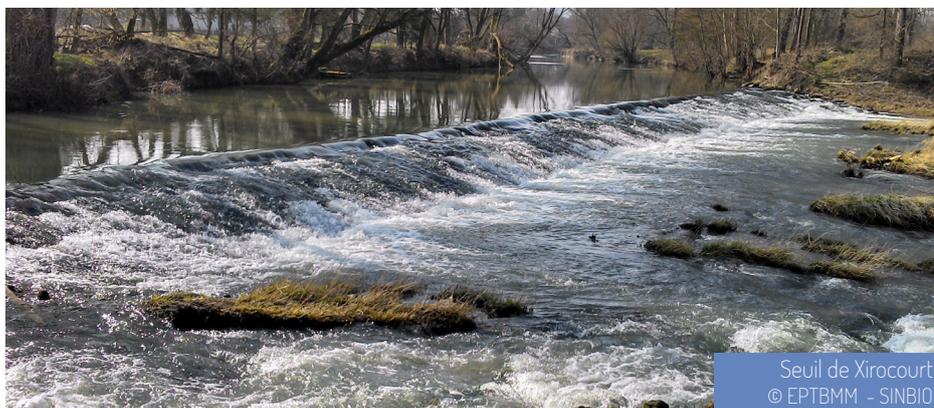
SINBIO, le maître d'œuvre recruté en 2020 conjointement par l'EPTB et la communauté de communes du Pays du Saintois pour concevoir un projet d'aménagement de ces seuils, a finalisé le programme de travaux en fin d'année 2021.

Parallèlement, des bureaux d'études spécialisés ont effectué un diagnostic complémentaire des sites. Geotec a réalisé les études géotechniques. Ecolor et Tinca Environnement ont conduit des prospections sur la faune et la flore.

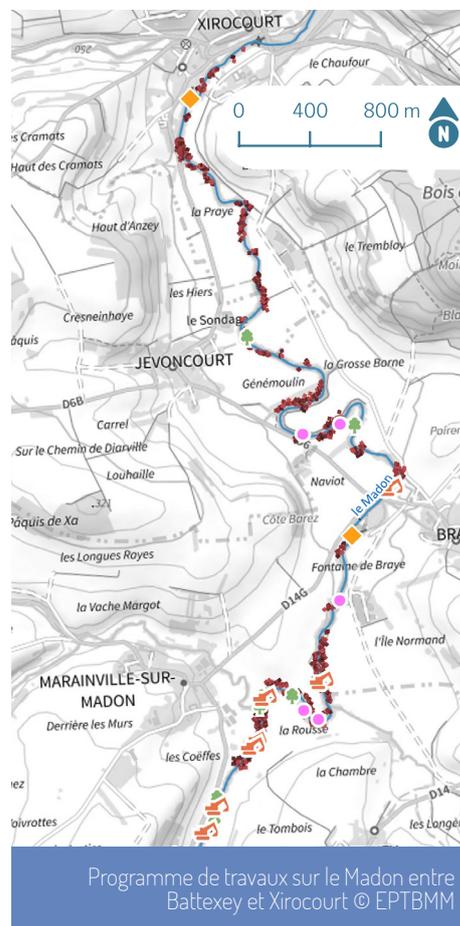
## Aménagement des sites de Bralleville et Xirocourt

Le projet a également fait l'objet de réunions de concertation dans les communes de Bralleville et Xirocourt au deuxième semestre, pour aboutir au programme suivant, co-construit avec la communauté de communes du Pays du Saintois :

- à Bralleville, la reconstitution de la berge détruite et la création d'une banquette de protection
- à Xirocourt, l'arasement de l'ouvrage
- sur le Madon, l'entretien de la ripisylve, des plantations, et le traitement des espèces végétales envahissantes (Balsamine de l'Himalaya)



Seuil de Xirocourt  
© EPTBMM - SINBIO



Programme de travaux sur le Madon entre Battexey et Xirocourt © EPTBMM

-  Aménagement des anciens seuils
-  Traitement des espèces exotiques envahissantes
-  Plantations de ripisylve
-  Enlèvement d'embâcles
-  Entretien de la ripisylve

## INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

### CHIFFRES CLÉS

En 2021, l'inventaire des zones humides menés par l'EPTB, c'est :



**1 190 Ha** de zones humides identifiées



**340** sondages pédologiques



**75** jours de terrain

### La cartographie progresse dans le bassin du Madon

Pour pouvoir préserver les zones humides, il faut tout d'abord les identifier, les cartographier. Cet inventaire s'appuie un long travail d'arpentage à pieds, le long des cours d'eau, dans les fonds de vallée, les marais, les prairies inondables et les forêts.

Au cours de cet inventaire, on évalue l'état de santé des zones humides, c'est-à-dire leur capacité à remplir leurs fonctions hydrauliques et

écologiques, afin de définir les actions qu'il conviendra de mener pour les préserver ou les restaurer. L'EPTB Meurthe Madon effectue cette mission sur les territoires des communautés de communes qui lui ont confié la compétence "gestion des milieux aquatiques".

Les prospections de terrain pour localiser et identifier les zones humides du territoire se sont poursuivies en 2021 sur les communautés de communes de Vosges Côté Sud-Ouest et Mirecourt Dompain. 75 jours de terrain, et 340 sondages pédologiques effectués à la tarière ont été nécessaires pour cartographier 1 200 Ha de zones humides.

# 4

## Ouvrages et systèmes d'endiguement





## Bassin écrêteur de crues à Maizières (54)

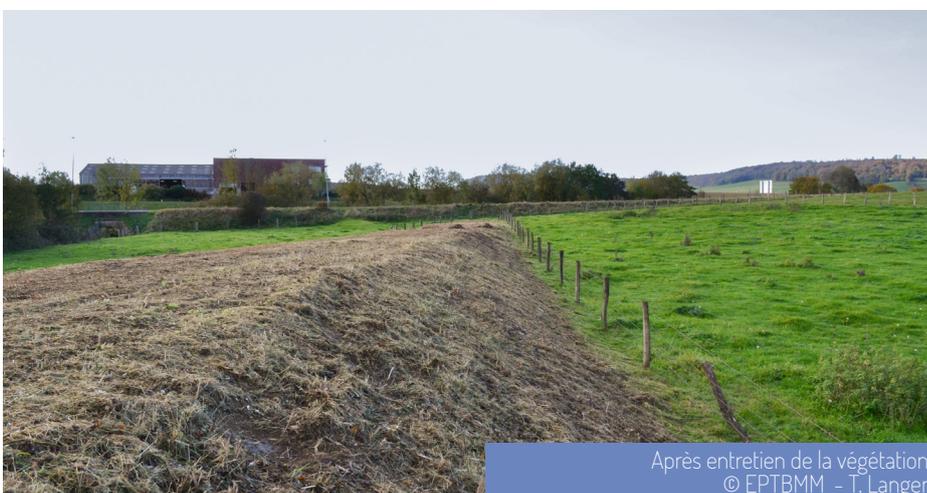
Constitué d'une digue de 185 m et d'un déversoir de 15 m, le bassin écrêteur de crues de Maizières a été dimensionné pour une crue de fréquence décennale. Il peut stocker environ 17 000 m<sup>3</sup> d'eau. Bien que construit récemment (2002), il n'existe que très peu de documents relatifs à la structure de cet ouvrage et à son suivi. L'EPTB a donc décidé de réaliser une visite de reconnaissance en mai 2021. Cette visite a permis d'évaluer l'état extérieur de l'ouvrage et d'identifier 25 désordres, conséquence de l'absence de suivi et d'entretien régulier.

La première opération d'entretien a été conduite en octobre 2021. Il s'agit d'un débroussaillage de la végétation, confiée à l'entreprise Les Jardins de l'an 2000 de Thiébauménil (54). Le chantier a nécessité 30h de travail.

Pour traiter les désordres structurels de l'ouvrage, et combler le manque de connaissance sur sa structure, l'EPTB a rédigé un cahier des charges en vue de réaliser une étude approfondie.



Avant entretien de la végétation  
© EPTBMM - T. Langer



Après entretien de la végétation  
© EPTBMM - T. Langer

## Visites techniques sur la CC Seille et Grand couronné

Accompagnés par les élus locaux et le technicien rivières de la communauté de communes Seille et Grand Couronné, les agents de l'EPTB ont réalisé une visite des sites à risque d'inondation sur les communes de Laneuvelotte, Cerville et Lenoncourt.

Cette visite a permis de statuer sur les ouvrages de protection contre les inondations relevant de la compétence de l'EPTB. En effet, la communauté de communes a transféré la compétence Prévention des inondations à l'EPTB lors de son adhésion en 2019. A ce titre, l'ouvrage de Laneuvelotte est placé sous la responsabilité de l'EPTB. Les modalités de sa gestion courante restent à définir entre l'ensemble des acteurs concernés.



Ouvrage de protection contre les inondations à Laneuvelotte © EPTBMM - AL Goujon

## Bassin écrêteur de crues à Barbonville (54)

L'ouvrage de Barbonville, destiné à ralentir les écoulements du ruisseau des Petites fontaines, a été réalisé en 2020. Moins d'un an après sa construction, il a pu démontrer son efficacité lors des crues survenues le 14 juillet dernier et ainsi maintenir hors d'eau la ville de Damelevières.

Pour garantir son bon fonctionnement, la digue doit faire l'objet d'un entretien régulier. Fin octobre, l'entreprise Les Jardins de l'An 2000 est venue tondre l'ouvrage avec un matériel adapté au travail en pente.

Le choix d'intervenir en automne permet de protéger la biodiversité du sol, principalement les insectes, en évitant de perturber leur cycle de reproduction.



Inondation à Glonville le 13 octobre 2013  
© EPTBMM - A. Hoerd

# 5

## Réduction de la vulnérabilité





# DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES HABITATIONS

Depuis cette année, les particuliers concernés par le risque d'inondation peuvent faire appel à l'EPTB pour un diagnostic de leur habitation vis-à-vis du risque d'inondation.

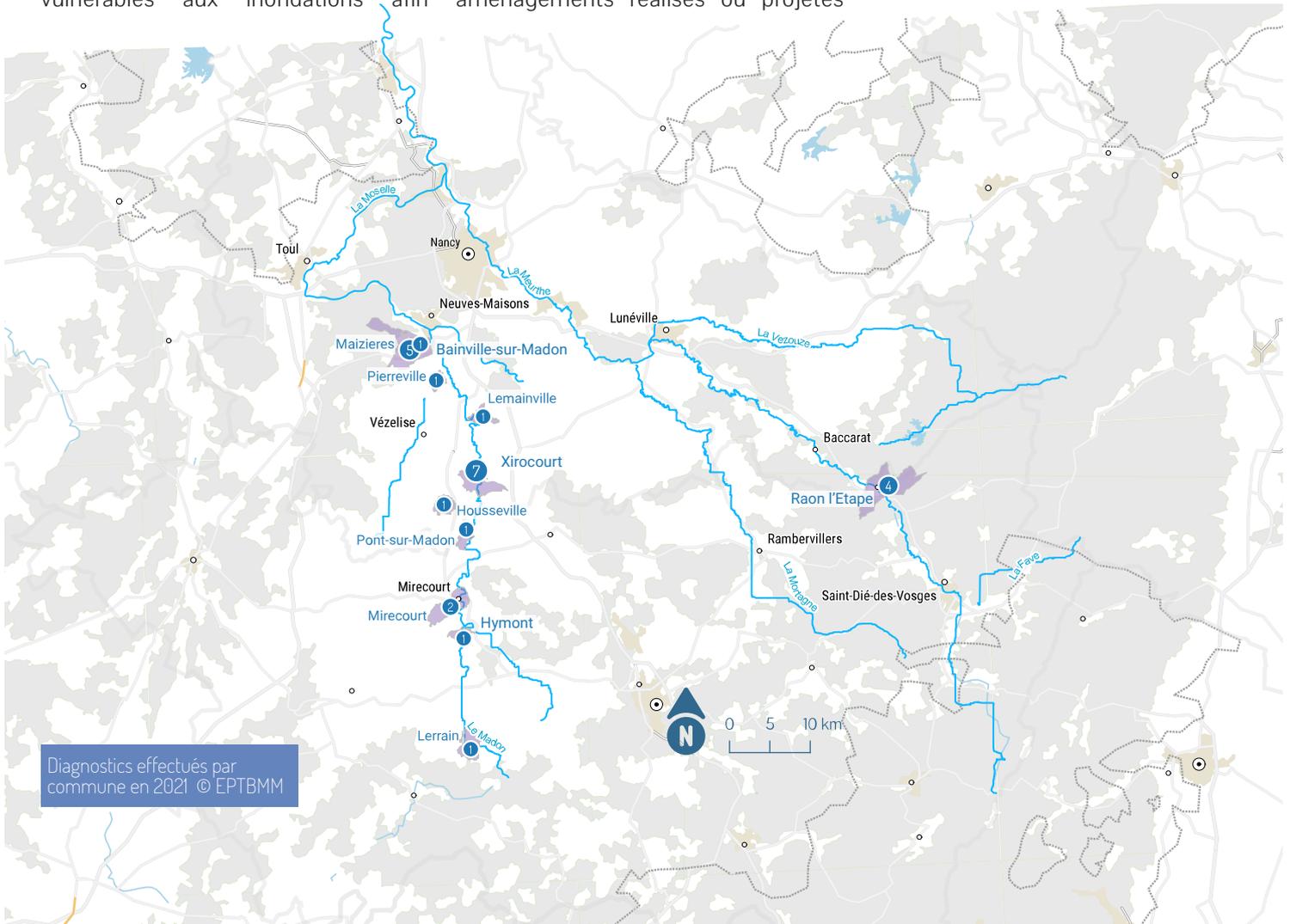
Ces diagnostics permettent à la fois de proposer des aménagements aux propriétaires d'habitations vulnérables aux inondations afin

de limiter les dégâts en cas de crue mais aussi de leur apporter conseils et recommandations et rappels sur les obligations réglementaires, dans un souci d'acculturation au risque.

Ces rencontres avec les riverains permettent également de les informer sur les différents aménagements réalisés ou projetés

par l'EPTB, et particulièrement à proximité de leur domicile.

En 2021, le technicien de l'EPTB a effectué 25 diagnostics, principalement sur le bassin versant du Madon.



## Convention pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur le territoire de la CA de Saint-Dié-des-Vosges hors périmètre EPTB

Afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux inondations, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) souhaite faire appel à l'EPTB pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité à l'échelle du bâti des communes de son territoire non

incluses dans le périmètre de l'EPTB.

Les communes concernées sont, à ce jour : Biffontaine, Les Poulières, La Houssière, La Chapelle-devant-Bruyères, Corcieux, Vienville, Arrentès-de-Corcieux, Barbey-Séroux et Gerbépal.

L'objectif est d'apporter rapidement des pistes de solutions individuelles aux sinistrés qui ne peuvent pas attendre le déploiement d'un éventuel Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Les statuts de l'EPTB prévoient en son article 6 cette possibilité d'intervention hors périmètre mais nécessite un conventionnement.

Après plusieurs mois d'échanges préalables entre les deux parties prenantes, la convention a été signée le 20 décembre 2021.

# MODE OPERATOIRE

L'accompagnement est gratuit.

1

Dès la prise de rendez-vous, le technicien de l'EPTB effectue des recherches préparatoires pour caractériser le risque encouru (valeur foncière, historique des catastrophes naturelles sur la commune, documents réglementaires...)

2

Le technicien de l'EPTB parcourt le domicile avec l'habitant et recueille les informations nécessaires à la caractérisation de la vulnérabilité de l'habitation.

3

A la suite de cette visite, l'EPTB livre un rapport de visite qui précise les points sensibles, détaille les mesures et les coûts éventuels pour protéger l'habitation des futures inondations.

4

Les bénéficiaires du diagnostic sont libres d'effectuer ensuite les travaux préconisés. Ils peuvent alors être accompagnés par l'EPTB pour la constitution d'un dossier de demande de subvention.

En effet, les travaux mis en œuvre peuvent être financés à hauteur de 80 % par l'Etat.



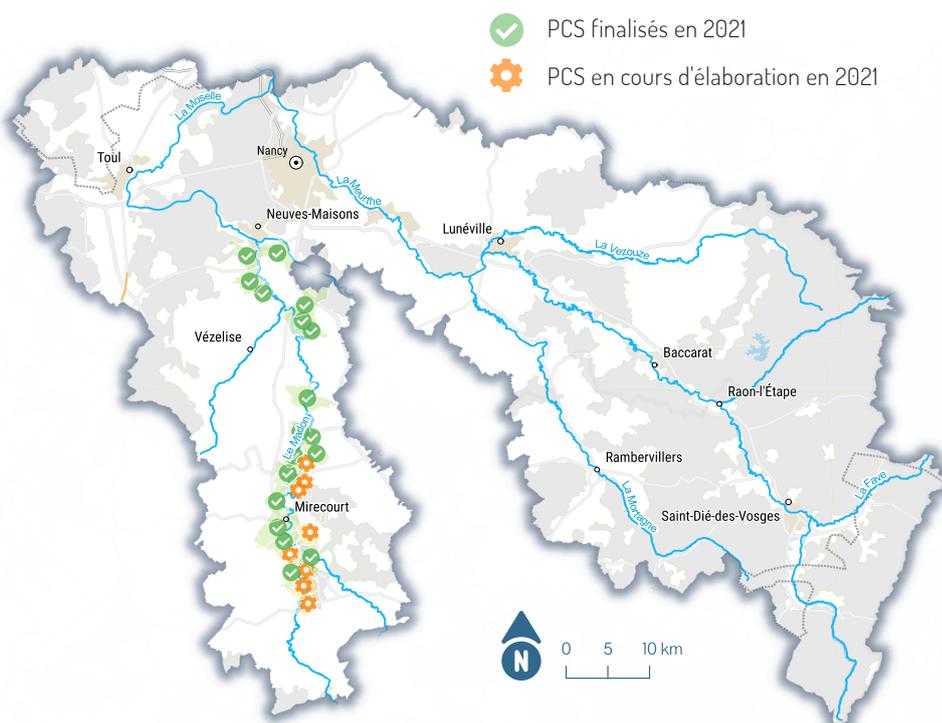
## ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE



Les communes concernées par un risque majeur ont pour obligation la rédaction d'un document reprenant tout les aspects de la gestion de crise : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS est activé par le maire ou le préfet pour tout risque majeur nécessitant un renforcement et une coordination exceptionnelle des services de la commune.

L'EPTB Meurthe Madon, dans sa mission de coordination de la lutte contre les inondations, a accompagné 26 communes dans la rédaction de leur PCS en identifiant et localisant l'ensemble des risques connus sur la commune, en leur proposant une rédaction adaptée et en fournissant des cartes de modélisation des crues qui identifient les rues et les habitations inondées.



PCS finalisés en 2021



PCS en cours d'élaboration en 2021



0 5 10 km

Avancement des PCS en 2021  
© EPTBMM

# 6

## Communication





7



# Vie de l'EPTB



## Agence Nationale des Élus de Bassin (ANEB)

Lors de son assemblée générale vendredi 9 avril, l'Association Nationale des Elus des Bassins a élu à sa présidence Monsieur Frédéric MOLOSSI, vice-président de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, et par ailleurs vice-président du département de Seine-Saint-Denis et maire adjoint de Montreuil.

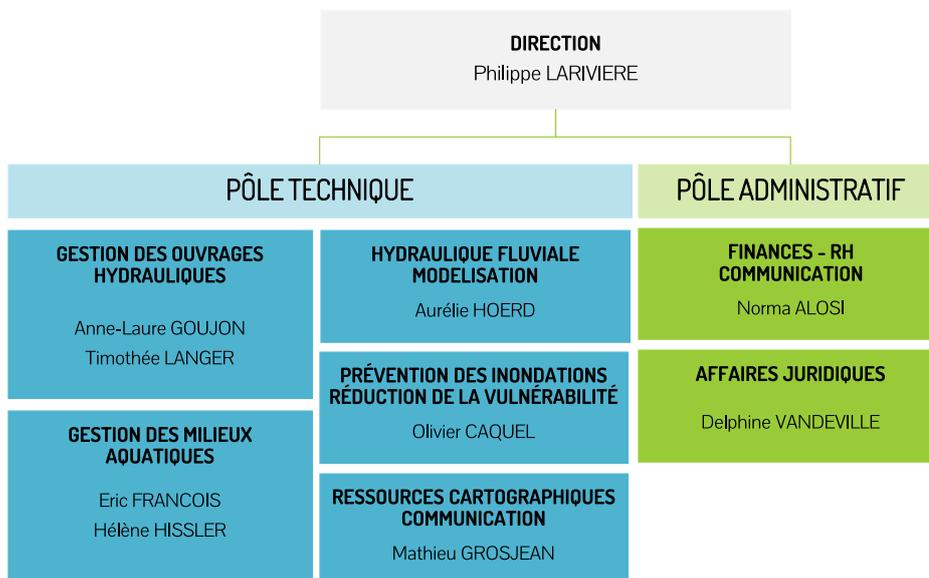
A cette occasion, notre vice-président, Christopher VARIN, par ailleurs conseiller départemental et maire de Varangéville a rejoint le bureau exécutif de l'association. Composé de 10 membres, le bureau assure des missions de gestion courante de l'association telles que la préparation du budget et la création des emplois.

## Recrutement de deux ingénieurs

Les ouvrages de protection contre les inondations constituent un enjeu majeur pour l'EPTB, ne serait-ce qu'en raison des responsabilités qu'ils induisent. Pour cette raison, l'EPTB s'est doté d'un ingénieur supplémentaire afin d'accélérer les démarches réglementaires et la mise en place de la gestion courante et de la surveillance sur les ouvrages existants.

Pour faire face aux besoins croissants, l'EPTB a recruté un géomaticien pour administrer ses données cartographiques. et renforcer la communication institutionnelle de l'EPTB. Il est chargé d'élaborer des outils cartographiques et des outils de communication à destination de tous les publics (site internet, publications, panneaux...etc).

Les deux embauchés, Timothée Langer et Mathieu Grosjean ont rejoint l'équipe en avril.



Organigramme de l'EPTB  
au 31 décembre 2021

## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ANEB RÉUNIT ÉLUS ET ACTEURS ENGAGÉS POUR :

- > Contribuer à une sensibilisation la plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques ;
- > Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant ;
- > Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau.



ELLE RASSEMBLE :

- > des membres élus (élus des EPTB, des EPAGE et syndicats de bassin-rivière, des collectivités locales, Présidents de Commissions Locales de l'Eau, élus représentants de structures têtes de réseaux, Parlementaires)
- > des membres institutionnels (Collectivités territoriales et leurs groupements, notamment EPTB et EPAGE, associations, organismes techniques et scientifiques ...).

## Sensibilisation du public scolaire

En géographie, les élèves de seconde générale et technologique étudient le rapport entre les sociétés et leur environnement, avec notamment un volet sur les risques. C'est à ce titre que le lycée Loritz de Nancy a sollicité la participation de l'EPTB Meurthe Madon. Il s'agit de la première action de sensibilisation de l'établissement en milieu scolaire.

Aurélie Hoerd, ingénieure hydraulicienne, est venue présenter le 20 octobre dernier son métier et le rôle de l'EPTB dans la prévention et la gestion du risque inondation. A partir de l'étude des inondations de mai 2012 sur l'agglomération nancéienne, un cas concret qui a marqué la plupart des élèves, la classe a échangé et débattu sur les conséquences des inondations et sur la nécessité de les prévenir.

Les élèves ont ensuite pu appréhender les différents outils de prévention qui permettent de limiter l'impact des inondations sur les populations : modélisation hydraulique, cartographie des zones inondables, ouvrages de ralentissement des crues, dispositifs d'alerte et de gestion de crise.

# 8

## Les éléments financiers

Les ressources de l'EPTB reposent exclusivement sur les cotisations de ses membres et des aides de l'Agence de l'eau, l'Etat et la Région Grand Est.



## Le budget principal

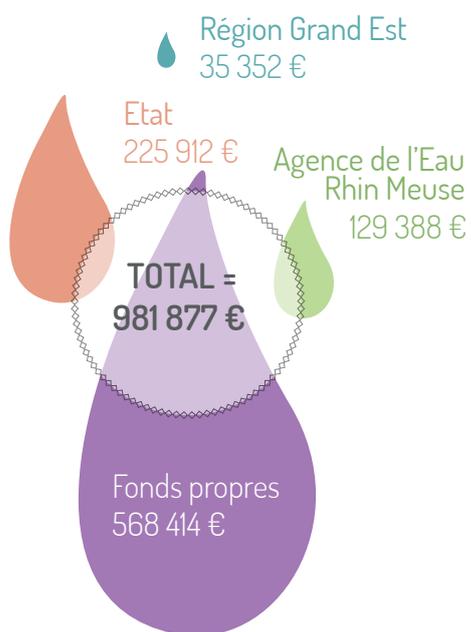
Comme en 2020, le comité syndical a maintenu le montant des cotisations des intercommunalités à 2 € par habitant. Par ailleurs, les Départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges se sont engagés à partici-

per à hauteur de 20 000 € / an chacun jusqu'en 2025. L'EPTB peut également compter sur l'Etat et l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour soutenir la structure ainsi que pour accompagner les opérations d'investissement auxquelles la Région Grand Est participe également.

Les dépenses sont marquées par la poursuite des études préalables aux travaux sur le bassin versant du Madon, notamment par la réalisation du dossier d'autorisation environnementale, et la poursuite du programme d'études préalables sur la Meurthe.

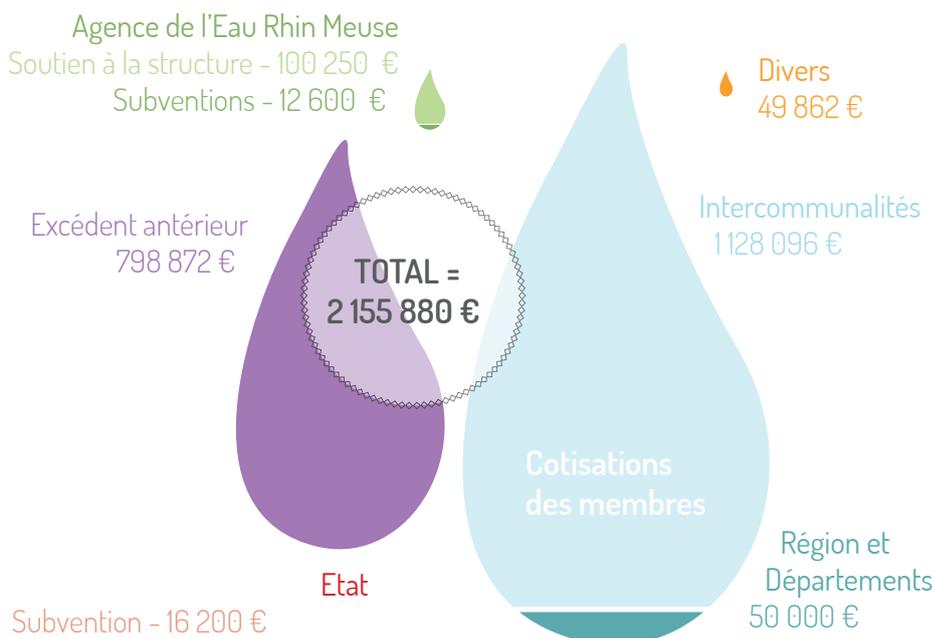
## Les recettes d'investissement

financent les acquisitions ou constructions de biens durables (constructions d'ouvrages, renaturation de cours d'eau ...)

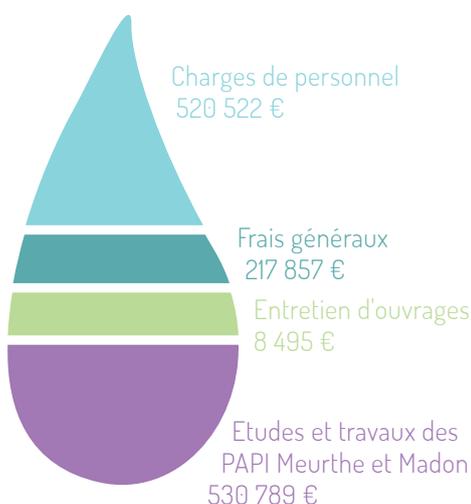


## Les recettes de fonctionnement

financent les dépenses courantes (charges, entretien des ouvrages, études...)



## Les dépenses



## BUDGET ANNEXE

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'EPTB exerce la compétence gestion des milieux aquatiques sur quatre intercommunalités. L'année 2021 a été consacrée à la concertation et la rencontre avec tous les propriétaires impactés, ce qui a généré peu de dépenses malgré un vaste programme de travaux à venir pour lequel l'EPTB se prépare financièrement.

#### LES DÉPENSES :



#### LES RECETTES :





[www.eptb-meurthemadon.fr](http://www.eptb-meurthemadon.fr)  
[contact@eptb-meurthemadon.fr](mailto:contact@eptb-meurthemadon.fr)



03 83 94 55 01

Les actions de l'EPTB Meurthe Madon sont réalisées avec le soutien financier de :



Tous droits réservés © EPTB Meurthe Madon - août 2022

**Directeur de publication :** Bertrand Kling - **Directeur de rédaction :** Philippe Larivière  
**Réalisation :** EPTB Meurthe Madon - **Impression :** Imprimerie du conseil départemental 54